

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE SUBSEQUENT N°1

Lot n°1

**Les Points de livraison (PDL) compris dans les tranches tarifaires
de distribution TD1 et TD2**

Objet du marché subséquent

2016-10-MS1 Acheminement et fourniture de gaz naturel et services associés sur le périmètre de la région Bourgogne

Pouvoir adjudicateur

SIEEEN

Adresse : 7 Place de la République – CS 10 042 – 58 027 NEVERS

**Personne habilitée à donner les renseignements de l'article 130
du décret n°2016-360 du 25 mars 2016**

Monsieur le Président du SIEEEN

Copie de l'original, délivrée en unique exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en cas de cession de créances ou de nantissement dans les conditions de l'article 130 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Date

Signature.....

L'exemplaire unique pourra être remplacé au gré du pouvoir adjudicateur par le certificat de cessibilité.

u

Sommaire

1. Contractant	Erreur ! Signet non défini.
2. Prix du marché subséquent	3
3. Durée du marché subséquent.....	4
4. Paiement.....	4
5. Signature du co-contractant	5
6. Acceptation de l'offre pour le marché subséquent.....	5

1. Contractant

Je, contractant unique scussigné, engageant ainsi la personne morale désignée ci-dessous, désignée dans le marché sous le nom « LE TITULAIRE »

M. DENIS Philippe, Directeur Général,
agissant au nom et pour le compte de la société dénommée : SAS GAZ de BORDEAUX

Ayant son siège social : 6 place Ravezies, 33075 Bordeaux cedex

Immatriculée à l'INSEE :

Numéro de SIRET : 502 941 479 000 11

Code de la nomenclature d'activité française (NAF) : 3523Z

Numéro d'identification au registre du commerce : Bordeaux 502 941 479

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.

AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la Société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie : AXA

N° Police : 6794669204

CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article Sous-traitance ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

Compagnie :

N° Police :

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché subséquent a lieu dans un délai de 3 heures à compter de la date limite de réception de l'offre finale.

2. Prix du marché subséquent

Le terme molécule (TM) appliqué aux quantités réellement fournies à l'ensemble des points de livraison relevant du lot n°1 est de :

	Prix en € HTT / MWh	Taux de TVA
Terme molécule (TM)	20,05	20%

Le candidat appliquera à la formule du Terme de Quantité TQ(i) exprimé en €/MWh le terme de la molécule TM par tranche tarifaire de distribution.

Elle contient :

- le terme TQ(i)_{GRD} correspondant au prix proportionnel, à l'euro près (sans marge), du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution du GRD concerné publié au journal officiel et propre à chaque point de livraison suivant sa tranche tarifaire de distribution TD(i).
- le terme de molécule TM commun à tout le lot considéré précisé ci-dessus.

$$TQ(i) = TQ(i)_{GRD} + TM \text{ où } i \in \{1, 2\}$$

	TQ(i) _{GRD} en €HTT/MWh	TQ(i) € HTT / MWh
TD1	28.72	18,77
TD2	8.35	29,10

3. Durée du marché subséquent

La durée du marché subséquent est fixée à deux ans.

L'acheminement et la fourniture de gaz naturel s'exécuteront à compter de la bascule qui aura lieu dans la nuit du 31 décembre 2016 au 1^{er} janvier 2017 à minuit, à l'exception des sites pour lesquels une date d'entrée décalée dans le marché est prévue dans l'annexe n°1 du CCS de l'accord-cadre. Pour ces derniers, la bascule se fera à 0h00 de la date indiquée l'annexe n°1 du CCS.

4. Paiement

Les dispositions fixant le prix et les modalités du paiement sont fixés au CCAP.

DESIGNATION DU PRESTATAIRE	REFERENCES BANCAIRES
Nom de l'entreprise SAS GAZ DE BORDEAUX CLIENTS Raison sociale SAS Adresse 6 place Ravezies, 33075 Bordeaux cedex	Organisme bancaire : CIC Bordeaux Entreprises N° de compte : 00041440203 (joindre un RIB ou un RIP)

u

5. Signature du co-contractant

A : Bordeaux,

Le 10 octobre 2016

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du titulaire, mandataire, (ou des) prestataire(s)

Lu et approuvé

GAZ DE BORDEAUX

SAS au capital de 500 000 euros

RCS BORDEAUX 502 941 479 - Code APE 3523Z

6 Place Ravezies - 33075 Bordeaux Cedex

www.gazdebordeaux.fr

6. Acceptation de l'offre pour le marché subséquent

Le présent accord cadre se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessous :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement du présent marché subséquent.

A Nevers

le 11 octobre 2016

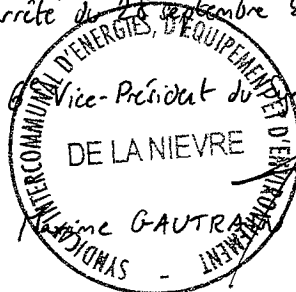
Le Président du Syndicat

Guy HOURCABIE

Par déléation, en vertu de l'arrêté du 28 septembre 2015

de M. Gaubert, Vice-Président du Syndicat

DE LA NIÈVRE



M. Gaubert

